



Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

3, Avenue Arthur SCOTT – BP 60040 – 13448 MARSEILLE Cedex 06

Standard

☎ 04 91 80 88 80

☎ 04 91 80 88 81

Service commercial

☎ 04 91 80 88 88

☎ 04 91 80 88 90

Marseille, le 18 mai 2010

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et certitudes auxquels elles sont confrontées.

J. FERON
Directeur Général

Internet : www.tunnelprado.com - e-mail : smtpc@tunnelprado.com

S.A. au Capital de 17.804 375 euros – 3, avenue Arthur SCOTT – 13010 MARSEILLE

R.C.S. Marseille B 334 173 879 – N° Siret : 334 173 879 00050 – Code NAF 5221Z

FR 71334173879

SOCIETE MARSEILLAISE DU
TUNNEL PRADO CARENAGE

EXERCICE 2009

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

1. MOT DU PRESIDENT

Cette année 2009 se présentait mal. Les conséquences de la crise financière et économique qui touchait l'ensemble des activités avaient entraîné une diminution des déplacements sur l'ensemble des axes routiers. C'est pourquoi nous avons retenu une baisse de trafic de 2% pour établir les prévisions de l'exercice.

Cette hypothèse se confirmait en début d'année d'autant qu'une chute de neige exceptionnelle pour Marseille paralysait la ville pendant trois jours.

Et puis au mois de mai on a vu une inversion de la tendance et la croissance du trafic dans le tunnel a été supérieure à 2% sur le deuxième semestre.

C'est ainsi que les comptes que nous présentons retrouvent le niveau atteint en 2007. Mais ceci montre bien le lien étroit entre l'activité de la ville et le trafic des véhicules dans le tunnel.

Cette année a vu la confirmation de la concession du tunnel Prado Sud. Après une enquête publique difficile, le conseil de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 2 octobre, à une large majorité, la déclaration de projet confirmant ainsi l'utilité publique de cet ouvrage. Les travaux de déviation des nombreux réseaux présents sur le tracé ont démarré immédiatement et la date de mise en service est maintenant prévue pour 2014.

Si d'autres grands projets ont subi du retard du fait de la crise, ils n'en restent pas moins d'actualité ; au nord l'opération Euroméditerranée se poursuit et le principe d'une extension importante a été retenu. Au sud un centre commercial et de loisirs est en cours de construction. En outre, la ville de Marseille a lancé le projet d'agrandissement et de couverture du Stade Vélodrome qui s'accompagnera d'un réaménagement de la zone riveraine.

Enfin Marseille a été choisie pour la tenue du congrès mondial de l'eau en 2012 et désignée capitale européenne de la culture pour 2013. L'ensemble des acteurs politiques et économiques sont largement motivés pour que ces manifestations apportent une nouvelle dynamique à notre ville.

Le tunnel Prado Carénage est devenu un élément essentiel dans le développement de Marseille et notre société entend bien apporter ses compétences et son savoir faire dans la gestion des déplacements.

2 ORGANISATION DE LA SOCIETE

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/09)

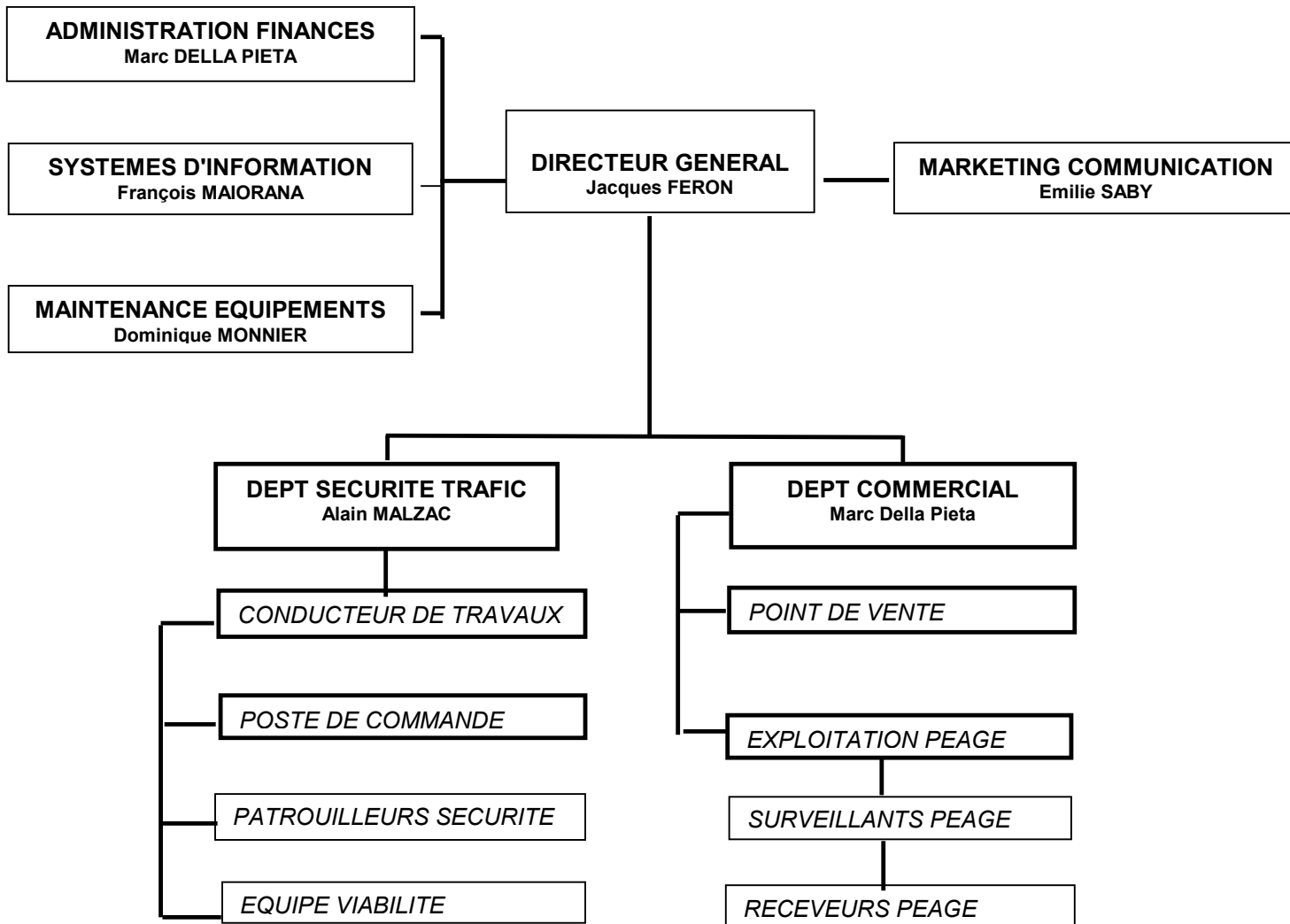
- Gilbert SABY, Président
- LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur
Représentée par M. Eric COTTE
- CREDIT DU NORD, Administrateur
représenté par M. Yvon LEA
- EIFFAGE, Travaux Public, Administrateur,
représenté par Max ROCHE
- EIFFAGE, Administrateur
représenté par M. Jérôme FLEURY.
- EIFFAGE TP, Administrateur
Représenté par M. Philippe DELMOTTE
- SEMANA, Administrateur
Représenté par M. Christophe PELISSIE DU RAUSAS
- SOCIETE NOUVELLE DE L'EST DE LYON, Administrateur
représenté par M. Pierre DELSENY
- VINCI CONCESSIONS, Administrateur
représenté par M. Olivier MATHIEU
- VINCI SA, Administrateur
Représenté par M. Fadi SELWAN
- LES REPRESENTANTS DU COMITE D'ENTREPRISE
Gérard BISSON, collègue maîtrise cadres
Eric CILANO, collègue employés ouvriers

PRESIDENT D'HONNEUR : M. Claude ABRAHAM

2.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- TITULAIRE : KPMG
représenté par M. Georges MAREGIANO
- SUPPLEANT : M. André GUY

2.3 LA DIRECTION



3 L'EXPLOITATION

Le cahier des charges de la concession fait obligation de maintenir l'ouvrage ouvert 24 heures sur 24 et dans les meilleures conditions d'usage et de sécurité même si le trafic est faible à certaines heures de la nuit.

C'est pourquoi la Société a mis en place des moyens permettant de faire face à ce type de situation et c'est au minimum cinq agents qui sont présents à tout moment sur les sites d'exploitation.

3.1 ENTRETIEN - MAINTENANCE

Les tâches d'entretien courant sont assurées par une équipe de six personnes. Ces agents peuvent intervenir en renfort de l'équipe sécurité sur tout événement le nécessitant.

Tous les travaux d'entretien en tunnel s'effectuent de nuit et par demi-chaussée de façon à ne pas interrompre la circulation.

Le nettoyage du tunnel se fait à l'aide d'un engin spécialement adapté à ces travaux et qui respecte les contraintes de gabarit et de limitation du poids total en charge spécifiques au tunnel. Le nettoyage est effectué au minimum une fois par mois.

De très nombreux équipements sont indispensables à l'exploitation des tunnels : ventilation, éclairage, communications, alimentation en énergie... Leur bon fonctionnement 24 heures sur 24 conditionne la sécurité. De même, le péage où 75% des transactions s'effectuent sous forme informatique doit fonctionner en permanence. L'équipe chargée de la maintenance de ces équipements est constituée de deux électroniciens, trois électrotechniciens et un agent de maintenance. Un système d'astreinte permet des interventions à tout moment.

3.2 SECURITE TRAFIC

L'exercice annuel d'incendie s'est déroulé dans la nuit du 7 au 8 avril. Le scénario mis au point avec le bataillon des Marins Pompiers de Marseille simulait une collision entre deux véhicules entraînant un départ d'incendie. Cet exercice a permis de tester le système de désenfumage dans le tube inférieur et de coordonner la gestion de l'incident avec les équipes du tunnel du vieux port.

Dans un esprit de renforcement de nos capacités d'intervention, la société a décidé l'embauche, en septembre 2009, d'un sixième patrouilleur qui permet de rajouter une personne en alerte sur les heures de pointe du matin et du soir quand le trafic est dense.

Au cours de l'année, 3 905 événements ont donné lieu à intervention de nos agents de sécurité. Ce nombre particulièrement élevé est en relation avec notre réseau de surveillance qui couvre la totalité de l'infrastructure et en particulier le système de détection automatique d'incidents (DAI) qui permet de détecter de façon quasi instantanée la moindre anomalie. L'intervention est déclenchée immédiatement ce qui est très apprécié de nos clients.

Le nombre d'accidents -45- est en augmentation (40 en 2008 et 47 en 2007). Il s'agit en fait d'accrochages bénins entre véhicules et 19 blessés légers sont à déplorer. Le dispositif d'absorption de chocs situé à l'extrémité côté Carénage se révèle toujours très efficace.

Il est à noter que malgré les dispositifs de signalisation routière où l'on rappelle systématiquement la hauteur maximale des véhicules admis sous le tunnel, et malgré la présence de portiques de limitation, 412 alertes ont été notées pour des véhicules hors gabarits (645 en 2008)

3.3 PEAGE

L'année 2009 a été marquée par la spécialisation de 2 voies de péage (une dans chaque sens) en supprimant les moyens de paiement par pièces automatique mais en rajoutant le télépéage. Ces voies dorénavant dédiées carte bancaires et télépéage permettent de poursuivre l'objectif stratégique de la société qui consiste à promouvoir le télépéage en réduisant les possibilités de paiement en espèces. Cette politique sera poursuivie en 2010.

3.4 ADMINISTRATION ET FINANCES

Ce département a en charge la totalité des tâches administratives et financières et dispose de logiciels de traitement de la comptabilité et des salaires. En 2009 les logiciels de comptabilité ont évolué, ils permettent une gestion analytique plus efficace.

Le département a été renforcé en 2009 par l'arrivée en septembre d'un contrôleur de gestion.

Ce département prend également en charge depuis mi 2008 la gestion et la comptabilité de la Société Prado Sud, un contrat permet de refacturer ces prestations.

3.5 INFORMATIQUE

La totalité de l'exploitation du système d'information est traitée en interne.

Le service informatique est en outre chargé de la maintenance de l'informatique industrielle très présente dans la gestion des équipements.

En 2009 une étude stratégique a été lancée sur la modernisation des systèmes informatiques, essentiellement sur les langages de programmation et l'architecture. Ceux-

ci datent de la fin des années 80 et peuvent poser à l'avenir des difficultés pour trouver les personnes qualifiées pouvant intervenir sur des systèmes de plus de 20 ans.

Une autre étude dite : Plan de Reprise d'Activité a été lancée en fin d'année pour mesurer les niveaux de disponibilités attendus de nos systèmes et anticiper les redémarrages des systèmes en cas d'incident majeur en minimisant les impacts d'exploitation et donc les impacts financiers.

Ces 2 études doivent conduire en 2010 à des évolutions de nos systèmes informatiques.

4 LE MARKETING

Dès l'ouverture du tunnel, il y a 16 ans, la SMTPC a mis en place une stratégie de marketing et de communication offensive qui s'est poursuivie en 2009 avec les mêmes objectifs : fidéliser la clientèle, promouvoir l'image souriante d'un tunnel au service de ses clients, conforter l'acceptation du premier ouvrage urbain à péage en France, développer les moyens de paiement automatiques et tout particulièrement le télépéage.

4.1 ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

Réunions financières

Depuis l'introduction en bourse de ses actions sur le second marché d'Euronext Paris, la SMTPC organise des réunions financières destinées aux analystes financiers et à la presse financière.

La publication des résultats de l'année 2008 a été suivie par des réunions avec la presse financière et des analystes financiers : à Paris, dans les locaux de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et à Marseille, au Palais de la Bourse.

Des articles sur le tunnel ont été diffusés à la suite de ces réunions par la presse locale et financière.

L'assemblée Générale de la SMTPC s'est tenue le 4 mai 2009 à Marseille.

Campagne d'affichage 4m X 3m

La traditionnelle campagne de communication de la rentrée 2009 a été axée sur les bénéfices en termes de temps et de coût du télépéage.

Le parti-pris créatif retenu était : « ce sont les abonnés qui en parlent le mieux ».

Les deux créations mettent en scène un usager féminin abonné Tunnel Pass + pour l'une et un usager masculin abonné Tunnel Pass + pour l'autre. Tout deux, au volant de leur voiture, tirent la langue de manière enfantine pour monter qu'ils sont plus malins car ils passent plus rapidement (sur les voies réservées) tout en faisant des économies. L'accroche devient « Tunnel Pass +, + rapide, + économique. Forcément, on le fait savoir. » La signature reste inchangée « Tunnel Prado Carénage, le raccourci. »

Les 200 panneaux d'affichage sont positionnés sur les principaux axes de Marseille et les agglomérations voisines (La Ciotat, Aubagne ...).

Ces campagnes sont financées par notre partenariat avec la société d'affichage CBS Outdoor.

Cette campagne a été un succès puisque 200 nouveaux abonnements ont été souscrits dans le mois qui l'a suivi.

Publicité radio, presse

Chaque matin depuis juin 2009 sur la radio France Bleu, le tunnel est sponsor du trafic en direct.

Les radios partenaires du tunnel, Virgin Radio et RFM ont diffusé au total 400 messages (30 secondes) aux meilleures heures d'écoute des automobilistes (le matin, à midi et en fin de journée).

Des insertions publicitaires incitant à la souscription d'abonnement Tunnel Pass sont parues régulièrement dans des journaux et revues tels que La Provence, La Marseillaise, Marseille plus, But Marseille (journal bihebdomadaire sur le football).

Des articles à caractère économique sur l'action en bourse SMTPC sont également parus dans des journaux financiers tels que les Echos, le Journal des Finances...

Reportages sur les télévisions locales

Diffusés occasionnellement, ces reportages, à l'initiative des médias reprennent « à chaud » différents sujets et mentionnent le tunnel.

La chaîne LCM a diffusé un reportage à caractère économique de 15 minutes valorisant la SMTPC, entreprise Marseillaise cotée en Bourse.

Distribution de Marseilleplus (quotidien gratuit) et plan immobilier :

Marseilleplus, journal gratuit, édité par la Provence a été distribué sur les 2 péages du tunnel, les jours de semaine, le matin de 7h30 à 9h30. Les clients sont très satisfaits de cette opération.

Tous les 2 mois, le « plan immobilier » (plan de la ville répertoriant tous les programmes immobiliers) a été distribué sur les voies de péage et dans des endroits stratégiques de la ville. Dans le cadre du partenariat, la couverture du plan immobilier indiquait : « Ce plan immobilier vous est offert par le Tunnel Prado Carénage ».

4.2 ACTIONS DE PARTENARIAT

Comme les années précédentes, des opérations de partenariat ont été régulièrement mises en place plusieurs fois par mois avec différents opérateurs sportifs, commerciaux ou culturels qui sont de plus en plus nombreux à vouloir associer leur image à celle du tunnel. Ces actions permettent au tunnel d'être présent sur des événements qui sont toujours médiatisés et qui attirent des publics variés ; elles contribuent à donner au tunnel une image dynamique et sympathique.

Partenariats sécurité routière

Distribution d'alcootests au péage du tunnel.

A l'occasion des journées « nuit zéro accident » de lutte contre l'alcool et les drogues au volant, en partenariat avec l'Automobile Club de Provence, 4000 alcootests dont 2000 fournis par le tunnel ont été distribués au péage.

Exemples de partenariats sportifs

Très nombreux, ils ne peuvent être tous cités.

Parmi les principaux, on retiendra : le tournoi de tennis ATP OPEN 13 (60 000 spectateurs sur une semaine), le Mondial La Marseillaise de Pétanque (13 000 compétiteurs), le mondial de moto trial (diffusé en direct sur Eurosport monde), une compétition de gymnastique féminine (Massilia Gym cup), des courses cyclistes l'Olympique de Marseille, le circuit Paul Ricard...

L'été, la SMTPC était présente sur les plages avec les tournois de beach volley et beach soccer (coupe du monde)...

Enfin le tunnel se lance dans le rugby en étant partenaire de l'ambitieux club de Marseille Vitrolles qui fait parler de lui en ayant recruté l'ancienne star internationale néozélandaise Lomu.

A l'occasion de ces partenariats, le tunnel est présent sur le terrain, dans les publicités presse et radio annonçant ces évènements.

Exemples de partenariats artistiques et culturels

Le tunnel est partenaire de nombreux évènements artistiques et culturels dont le Festival de Marseille (danse et théâtre), la Fiesta des Suds (chants et danses méditerranéennes), Festifemmes (festival de l'humour au féminin) qui se déroulent sur plusieurs semaines et attirent un public nombreux et varié.

Le tunnel est visuellement présent dans les salles de spectacles du Dôme (8500 places) et du Palais des sports (4200 places).

La SMTPC a également renouvelé son partenariat avec l'Opéra de Marseille et le théâtre National de La Criée qui affichent le tunnel sur leur site et distribuent des retours gratuits dans le tunnel sur différents spectacles.

Exemples d'actions de mécénat, de solidarité

La SMTPC a conjointement organisé avec Escota (autoroute du sud-est de la France) début décembre une opération « Enfants sans Noël ». La collecte de jouet sur le péage a été couronnée de succès avec plus de 5000 cadeaux collectés et donnés à des associations.

4.3 ACTIONS COMMERCIALES

Enquête

En février 2009, la société a effectué une enquête de satisfaction en distribuant 15.000 questionnaires avec un taux de retour de 1.000 soit environ 6%. Un tirage au sort a été organisé sur les bulletins retournés avec comme lot un voyage d'une valeur de 1500 euros. Cette enquête orientée communication, avait pour but de mettre à jour nos informations clientèle du tunnel (habitude de passage, mode de paiement, satisfaction du service...) mais également de promouvoir l'offre télépéage. En moyenne les automobilistes estiment gagner 22 minutes sur leur trajet par rapport à un itinéraire de surface.

Evolution de l'offre et campagne de promotion du produit : Le Tunnel Pass+

A l'occasion de la foire de Marseille, une nouvelle offre avec la possibilité de choisir un rechargement variable du compte en fonction de la consommation a été proposée. Cette offre s'adresse aux personnes qui passent peu et qui par conséquent ne voulait pas prendre le TunnelPass+ considérant que l'immobilisation financière de rechargement (70 euros) était trop importante.

Des campagnes spécifiques de promotion de l'abonnement télépéage Tunnel Pass+ ont été organisées, notamment en juin-juillet pour les préparer les départs en vacances et en décembre avant les fêtes.

A l'occasion de ces campagnes, des offres promotionnelles sont mises en place telles que une semaine de passages gratuits.

Nouveauté 2009 : Vente test d'abonnements dans une entreprise

Cette année, pour la première fois, une action commerciale terrain a été initiée. L'équipe marketing s'est rendue à la CMA-CGM (1^{er} employeur privé de Marseille) pour y vendre des abonnements. Une semaine de passages gratuits dans le tunnel était offerte à tout nouvel abonné Tunnel Pass + employé CMA-CGM. L'action a été un réel succès, puisque 27 abonnements en 2 heures (entre 12h et 14h) ont été souscrits. Ces actions commerciales terrain seront réitérées dans d'autres entreprises courant 2010.

Foire de Marseille

La SMTPC était présente comme chaque année à la Foire internationale de Marseille qui se tient fin septembre pendant 10 jours.

Le stand du tunnel mettait en avant d'une part une offre spécifique sur le Tunnel Pass + (possibilité de souscrire l'abonnement sur place avec une semaine de passage gratuit dans le tunnel) et d'autre part des informations sur le futur Tunnel Prado Sud. Les jeux et animations organisés ont favorisé une bonne fréquentation du stand.

Autres salons :

La SMTPC était partenaire du salon nautique à La Ciotat (banderoles sur le site, page de publicité dans le programme diffusé dans les offices de tourisme des Bouches du Rhône), du salon de la piscine et bien être et du salon du tourisme.

Site internet : www.tunnel.prado.com

Le site internet a été entièrement refait, mis au goût du jour il connaît une bonne fréquentation. Les différentes informations financières : rapport annuel, rapport d'activité, comptes intermédiaires ainsi que les communiqués financiers, chiffre d'affaires, résultats y sont publiés. L'internaute peut également y trouver toutes les informations utiles concernant la sécurité, les tarifs, les abonnements, les informations de fermetures et travaux des tunnels...

5 LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

- L'année avait démarré dans des conditions difficiles avec un épisode neigeux qui a paralysé Marseille et sa région pendant 3 jours avec pour conséquence pour le tunnel, une perte de trafic de l'ordre de 90.000 passages.
- Après avoir observé une baisse de trafic sur le premier semestre 2009, la société a bénéficié, comme les autoroutes, d'une reprise du trafic au second semestre.
- La pandémie annoncée de grippe A pour laquelle la société avait dès le mois d'aout mis en place un plan de continuité d'activité, n'a finalement pas eu d'impact significatif sur la fréquentation ou sur le personnel
- Le tunnel fait évoluer son système de désenfumage en développant un mode dit « stratification des fumées » qui sera utilisé en cas de congestion en aval d'un incendie. A la suite d'études lancées en 2006, des équipements ont été rajoutés, une gestion automatique a été développée et tout au long de l'année de nombreux essais, mesures et mises au point se sont déroulés. Une présentation du projet s'est faite au CETU (Centre d'Etude des Tunnels) à Lyon. Ce nouveau mode d'exploitation sera mis en service début 2010.
- Le 2 octobre 2009 après le déroulement d'une enquête publique, le conseil communautaire de Marseille Provence Métropole a voté la déclaration de projet du tunnel Prado Sud. Les travaux ont pu démarrer avec les déviations de réseaux. Avec les retards administratifs, l'ouverture qui était prévue en 2013 pourrait être décalée d'un an, la société est retenue pour assurer l'exploitation du tunnel Prado sud.

6 RESULTATS

15 806 507 véhicules sont passés dans le tunnel Prado Carénage en 2009 soit une moyenne journalière de 43 305 passages, en augmentation de 0,4 % par rapport à 2008.

La reprise du trafic a été constatée depuis le mois de mai 2009. Le début de l'année a été particulièrement pénalisé par les chutes de neige exceptionnelles sur Marseille qui ont fait perdre environ 90 000 passages.

Le chiffre d'affaires s'établit à 33,93 M€, avec une augmentation de 2,4 % des recettes péage par rapport à l'exercice précédent. Ceci est dû à l'augmentation du tarif de péage au 1^{er} juillet 2008 qui a donc joué sur une année complète en 2009.

Le résultat d'exploitation est en augmentation de 2,4% à 18,32 M€. Les charges étant à peu près stable, c'est l'augmentation des recettes qui permet cette croissance.

Cette année il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans les comptes, la société bénéficie cependant d'une très nette baisse de ses charges financières, liée à la fois au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts.

Dans ces conditions, le résultat net s'établit à 10,18 M€ en augmentation de 5,1% par rapport à l'exercice 2008.

Le résultat par action est de 1,74 €.

Le Conseil soumettra à l'Assemblée Générale la proposition d'affectation de résultat ci-dessous :

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de l'exercice d'un montant de 10 179 713 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- *à titre de distribution de dividendes pour un montant 8 756 250 euros correspondant à un dividende de 1,50 euros par action, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40%*
- *en report à nouveau le solde, soit 1 423 463 euros.*

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 20 mai 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale déclare qu'il a été distribué un dividende de 1,40 euros au titre de l'exercice 2008, 1,30 euros au titre de l'exercice 2007 et 1,25 euros au titre de l'exercice 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

Le tableau de résultat des cinq derniers exercices est reproduit ci-après.

	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<u>I. Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	17 498 079	17 804 375	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Nombre des actions ordinaires existantes (valeur nominale 15,25 € et 3,05€ à compter de 2006)	1 147 415	(*) 5 837 500	5 837 500	5 837 500	5 837 500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion de titres	20 085	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription		0	0	0	0
<u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	29 392 720	30 987 213	33 093 121	33 168 459	33 907 467
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 550 089	20 995 634	23 343 775	22 406 823	23 924 800
Impôts sur les bénéfices	4 541 678	4 753 395	5 350 880	4 495 363	5 434 081
Participation des salariés due au titre de l'exercice	265 490	281 270	320 428	268 273	337 174
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 267 363	9 079 863	10 027 521	9 680 360	10 179 713
Résultat distribué	6 196 041	7 295 581	7 586 893	8 172 500	8 756 250
<u>III. Résultat par actions</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	13	(*) 2,73	3,03	3,02	3,11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,2	(*) 1,56	1,72	1,66	1,74
Dividendes attribués à chaque action (* (division par 5 du nominal de l'action))	5,4	(*) 1,25	1,30	1,40	1,50
<u>IV. Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- ingénieurs et cadres	7	7	7	6	7
- agents de maîtrise	25	25	27	29	31
- employés et techniciens	33	38	36	32	28
	65	70	70	67	66
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 003 785	2 114 787	2 323 882	2 522 690	2 424 382
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	968 463	1 057 472	1 151 199	1 222 387	1 205 504

7 SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2009, les soldes en principal des emprunts conclus par SMTPC auprès d'un pool bancaire s'élèvent respectivement à 60,73 M€.

L'emprunt auprès de la BEI a été entièrement remboursé en mai 2009.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice et le montant des remboursements en principal s'est élevé à 10,081 M€.

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable. Au 31 décembre 2009, SMTPC détient des swaps de taux lui permettant de limiter les risques liés à la variabilité des taux et de se conformer aux dispositions de la convention de crédit qui prévoit que 85% de l'en-cours de la dette contractée à taux variable fasse l'objet d'une couverture de taux.

8 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

La situation des comptes fournisseurs au 31 décembre est la suivante

<i>Balance Comptable Fournisseurs au 31 décembre 2009</i>			Échéance	Échéance
<i>Cumul Débit</i>	<i>Cumul Crédit</i>	<i>Solde</i>	-60 jours	+60 jours
3 883 882	4 395 387	-511 505	-378 005	-133 500 *
	Factures non parvenues	-229 397		

Total dettes Fournisseurs et Fournisseurs d'immobilisations -740 902

* *Concerne principalement des factures ayant fait l'objet d'avoirs partiels émis par les fournisseurs en 2010.*

9 VIE SOCIALE

SMTPC assume une mission de service permanent. C'est pourquoi plus de la moitié des employés effectuent leur travail par poste.

De façon habituelle la durée des postes est de 8 heures pour une durée hebdomadaire moyenne de 34 heures.

Les travailleurs non postés ont une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

La masse salariale a baissé de 4% par rapport à 2008 du fait d'éléments exceptionnels en 2008 : indemnité de fin de carrière du Président Directeur Général et du fait qu'en 2009 les charges salariales du Directeur Général, refacturées à hauteur de 70% par Vinci Concessions, sont présentées au compte de résultat au sein du poste « autres charges externes ».

En neutralisant ces éléments ainsi que les refacturations liées à Prado Sud, la masse salariale est stable entre 2008 et 2009.

La société poursuit ses efforts en matière de formation du personnel et le budget formation a atteint un montant de 31 253 € hors valorisation du temps passé.

La participation aux résultats sera versée au titre de l'exercice 2009 pour un montant de 337 174 €.

L'effectif moyen s'est élevé à :

- cadres	7
- agents de maîtrise	31
- employés ouvriers	28

ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'Article L 233-13 du Code de commerce modifiées par la Loi pour la confiance et la modernisation de l'économie n°2005-842 du 26 juillet 2005, nous vous indiquons les informations suivantes liées à l'actionnariat de la société :

Actionnaires détenant plus du quart du capital ou des droits de vote

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	Parts en %	Parts en droit de vote en %	Nombre d'actions (*)	Parts en %	Parts en droit de vote en %
EIFFAGE	1 921 510	32,9 %	32,9 %	1 921 510	32,9 %	32,9 %
VINCI CONCESSIONS	1 779 900	30,5 %	30,5 %	1 779 900	30,5 %	30,5 %
TOTAL	3 701 410	63,4 %	63,4 %	3 701 410	63,4 %	63,4 %

Au 31 décembre 2009, la participation des salariés au capital de la société est de 0,2%.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, un fonds d'action SSMTPC a été mis à la disposition du personnel de la société. La société a abondé de 500 € les versements effectués sur ce fonds. 40 agents ont participé à cette opération.

Il a été mis fin au contrat de liquidité le 31 décembre 2008.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Rémunération des mandataires sociaux

G. SABY Président Directeur Général	Année 2008		Année 2009	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES
Rémunération fixe		106 500		42 000
Rémunération variable	16 435	22 320		16 435
Rémunération exceptionnelle	10 000	30 000		10 000
Indemnité fin de carrière		83 070		
Avantage en nature		3 960		3 960
Assurance vie (art 82)		3 720		
Engagement de retraite		6 108		

J. FERON Directeur Général	Année 2008		Année 2009	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSES
Rémunération fixe		26 688		72 661
Rémunération variable		9 587		9 587

Aucune autre forme de rémunération n'est utilisée pour les mandataires sociaux.

Il n'y a pas eu de versement de jetons de présence.

Les mandats sociaux détenus par les Administrateurs en poste au 31 décembre 2009 sont indiqués ci-dessous :

- M. Yvon LEA représentant CREDIT DU NORD, Administrateur ,
PDG de la Sté d'Investissement Etoile Variable Spread
Administrateur de SA NORBAIL SOFERGIE
- M. Jérôme FLEURY représentant EIFFAGE, Administrateur,
Président de :
 - CENTOR 36 SAS
 - EIFFIGEN SAS
 - EMEP 4 SAS
 - H'ENNEZ SAS
 - HANVOL SAS
 - HEVEIL SAS
 - OPEVEIL SAS
 - OPTIMEP 4 SAS

- M. Philippe DELMOTTE représentant EIFFAGE TP, Administrateur,
Administrateur de :
APRR
AREA
CLEMESSY
CRYSTAL
Membre du Conseil de surveillance de :
FSPE EIFFAGE 2011

- M. Max ROCHE représentant EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
Administrateur de :
COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU
APRR
CLEMESSY
CRYSTAL
Administrateur représentant permanent de APRR au Conseil de :
AREA
Membre du conseil de surveillance de :
PROBTP FINANCES

- M. Eric COTTE représentant BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE,
Administrateur,
BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE
Administrateur représentant permanent de BLB au Conseil de :
IMMOCIL
SEMOVIM
IAD - INSTITUT D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES
ENTREPRISES REGIONALES

- M. Fadi SELWAN représentant VINCI SA, Administrateur,
Président Directeur Général de :
ERATO
Administrateur de :
FORCES HYDRO TECHNIQUES
Membre du conseil de surveillance de :
SYNERAIL
Administrateur représentant permanent de EIFFAGE au Conseil de :
FHYM
Représentant permanent de SNEL au Conseil de surveillance de :
Société PRADO SUD

- M. Christophe PELISSIE DU ROSAS représentant de SEMANA, Administrateur,
Administrateur de :
Président de :
SAS LE MANS STADIUM
Représentant permanent de VINCI CONCESSIONS au Conseil de surveillance de :
Société PRADO SUD

- Pierre DELSENY, représentant de SNEL, Administrateur
Président Directeur Général de SOC 17 SA (France)
Représentant permanent de VINCI SA au Conseil de surveillance de :

- Olivier MATHIEU, représentant de VINCI CONCESSIONS, Administrateur
Président de Truck Etape Valenciennes SAS (France)
Membre du Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement (FCP)
Castor (France)
Castor Advantage 2007 (France)
Castor Equilibre (France)
Castor International (France)
Castor Rebond (France)
Castor Relais (France)
Représentant permanent de SEMANA au Conseil de surveillance de
Société PRADO SUD
- Gilbert SABY
Président du conseil de surveillance de
Société PRADO SUD

Le mandat d'administrateur de M. Gilbert SABY arrive à expiration à la prochaine assemblée générale. Le conseil propose son renouvellement.

Le Conseil propose la nomination de OMNIUM GENERAL LABORDE comme administrateur.

Suite au départ à la retraite de M. André GUY, commissaire aux comptes suppléant, le conseil propose la nomination de KPMG AUDIT SUD-OUEST SAS à ce poste.

10 PERSPECTIVES 2010

L'application de la clause de révision des tarifs de péage conduira à une stabilité du tarif de péage en 2010.

Compte tenu des incertitudes sur l'activité économique et de la fermeture pour travaux des tunnels gérés par la collectivité, notamment le tunnel du vieux port à l'extrémité ouest, les prévisions 2010 ont été établies sur la base d'une stabilité du trafic avec une croissance nulle par rapport à 2009.

L'effort commercial sera accentué pour favoriser l'utilisation des moyens de paiement automatiques et en particulier le télépéage.

11 SMTPC ET LA BOURSE

L'action SMTPC a été introduite au second marché d'EURONEXT Paris le 9 juillet 2004.

Le cours retenu à l'introduction était celui du haut de la fourchette, soit 77 €. L'Assemblée Générale de la société a décidé de diviser par 5 la valeur nominale de l'action le 3 décembre 2006. La valeur de l'action au 31 décembre 2009 était de 20,06 €.

Il a été mis fin au contrat de liquidité qui avait été mis en place lors de l'introduction en bourse en vue de réguler le cours de l'action de la société. Le compte a été clôturé en janvier 2009 et la vente des dernières actions propres a conduit a enregistrer une plus-value de 5 milliers euros.

Le tableau des statistiques de transactions des actions se présente comme suit :

Années Mois	2009		2008	
	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré
Janvier	20353	20,41	132651	29,90
Février	64010	19,44	57911	29.08
Mars	31468	20,37	28437	28.56
Avril	46498	23,03	102699	27.48
Mai	34880	24,97	26720	27.85
Juin	18110	23,86	133435	24.55
Juillet	39792	24,17	40264	21.09
Août	45088	25,40	21272	24.32
Septembre	35259	26,24	46295	21.79
Octobre	32179	26,81	129460	17.64
Novembre	41266	27,60	105252	18.57
Décembre	70449	27,45	30113	19.37

12 . LE TUNNEL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Indépendamment des aspects économiques qui ont conduit la municipalité de Marseille à faire le choix de concéder la construction et l'exploitation du tunnel Prado Carénage, c'est d'abord l'amélioration de la qualité de l'environnement pour les habitants de la ville qui motivait la création de cet ouvrage.

Les résultats peuvent alors s'établir à l'aune du nombre de véhicules qui chaque jour empruntent le tunnel.

La consommation de carburants et la pollution :

La traversée de la ville à une vitesse constante de 60 à 70 KM/H optimise la consommation de carburant des véhicules et par conséquent diminue sensiblement la pollution issue de la circulation automobile.

Le bruit

De la même façon, le bruit généré par le trafic routier à l'intérieur du tunnel reste confiné. Les traitements des murs à chaque extrémité n'ont pas aggravé la situation antérieure où le trafic était sensiblement plus faible.

La sécurité

Les conditions de circulation – vitesse constante et faible, pas de croisements, pas de feux, pas d'obstacles, pas de piétons – font de cet axe de circulation un axe routier particulièrement sûr.

Des aménagements complémentaires de sécurité sont réalisés lorsque des problèmes spécifiques surviennent.

Ainsi en extrémité nord du tunnel, le tracé est sinueux et la vitesse est limitée à 40 Km/h. Cette zone s'est révélée accidentogène car certains automobilistes ne respectaient pas cette limitation. La signalisation a donc été renforcée et un ralentisseur transversal installé. De plus un dispositif d'absorption de chocs a été mis en place sur le musoir d'extrémité. Même si des accidents se produisent de temps à autre, ceux-ci n'ont plus du tout le caractère de gravité que nous avons connu au démarrage de l'exploitation.

Le temps gagné

Les utilisateurs de l'ouvrage déclarent gagner plus de 20 minutes sur leur temps de parcours. Un calcul simpliste conduit à considérer que 15 000 heures par jour sont utilisées à des choses plus intéressantes que la conduite automobile. On peut aussi considérer que les conducteurs sont plus détendus malgré l'environnement souterrain que sur les itinéraires urbains de surface où la vigilance doit être permanente.

Les actions SMTPC

La société a mis en place depuis plusieurs années des procédés de recyclage et d'élimination des déchets.

Le programme de rénovation de l'éclairage du tunnel a été différé dans l'attente de la nouvelle technologie à LED. Des appareils sont en cours de test dans le tunnel sur une section de 50 mètres. Les premiers résultats sont d'ores et déjà encourageants et font apparaître une diminution de la consommation d'énergie électrique de 30%.



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

Siège social : BP 40 - 13448 Marseille Cantini Cedex
Capital social : €. 17 804 375

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce climat incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont principalement porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé inscrite au passif du bilan de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

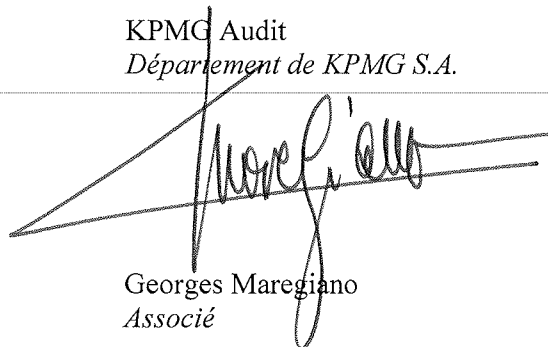
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 31 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

Comptes annuels

Exercice du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Sommaire

Bilan

- actif..... 3

- passif..... 4

Compte de résultat..... 5

Tableau des flux de trésorerie 6

Annexe 7

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan actif

(en euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	357 609	456 305
Immobilisations corporelles		
- Valeurs brutes (note 3)	189 502 973	189 462 047
- Amortissements (note 3)	(89 010 465)	(81 698 501)
- Montants nets	100 492 508	107 763 546
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	100 850 117	108 219 851
Stocks nets (note 4)	145 299	123 779
Créances clients et comptes rattachés nets	252 222	256 540
Autres créances nettes	397 466	869 355
Actions propres (note 5)	-	33 876
Disponibilités (note 6)	10 561 098	9 551 343
Charges à étaler (note 7)	1 148 953	1 336 848
Charges constatées d'avance (note 8)	1 030 868	1 160 245
Total de l'actif circulant (note 15)	13 535 906	13 331 986
Total de l'actif	114 386 023	121 551 837

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan passif

(en euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 686 839
Autres réserves	100 000	100 000
Report à nouveau	6 816 654	5 402 394
Résultat net de l'exercice	10 179 713	9 680 360
Capitaux propres (note 9)	47 363 810	45 356 598
Provisions pour charges (note 10)	1 002 238	1 130 181
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 11)	60 781 488	71 050 594
Avances reçues des clients	677 380	616 949
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	652 422	436 614
Dettes fiscales et sociales (note 12)	2 874 581	1 794 625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 481	44 858
Autres dettes (note 13)	838 745	973 692
Produits constatés d'avance (note 14)	106 878	147 726
Total des dettes (note 15)	66 019 976	75 065 058
Total du passif	114 386 023	121 551 837

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Compte de résultat

(en euros)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Recettes de péages	33 360 599	32 572 283
Prestations annexes	546 868	596 176
Chiffre d'affaires (note 16)	33 907 467	33 168 459
Autres achats et charges externes	(3 042 505)	(2 736 528)
Impôts, taxes et versements assimilés	(695 209)	(681 870)
Salaires et traitements	(2 518 150)	(2 627 565)
Charges sociales	(1 205 504)	(1 222 387)
Dotations aux amortissements de caducité	(7 047 902)	(7 027 507)
Dotations aux amortissements techniques	(1 097 634)	(1 188 138)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	171 704	252 818
Autres produits et charges, nets (note 17)	(149 622)	(39 512)
Charges d'exploitation	(15 584 822)	(15 270 689)
Résultat d'exploitation	18 322 646	17 897 770
Produits financiers	345 347	910 419
Intérêts et charges assimilées	(2 686 087)	(4 672 703)
Résultat financier (note 18)	(2 340 740)	(3 762 284)
Résultat courant avant impôt et participation	15 981 906	14 135 486
Résultat exceptionnel (note 19)	(30 938)	308 510
Impôt sur les bénéfices (note 20)	(5 434 081)	(4 495 363)
Participation des salariés	(337 174)	(268 273)
Résultat net	10 179 713	9 680 360

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net	10 179 713	9 680 360
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
- Variation des stocks	32 770	68 414
- Dotations aux amortissements et aux provisions	925 930	935 320
- Dotations aux amortissements de caducité	7 047 902	7 027 507
- Charges à étaler	187 895	201 508
- Plus ou moins-values de cession	8 985	(9 956)
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(188 543)	(198 038)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	1 777 050	(218 225)
	19 971 702	17 486 890
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		
Encaissements sur cessions d'immobilisations	11 601	12 000
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(752 764)	(1 427 940)
	(741 163)	(1 415 940)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		
Remboursement des crédits bancaires	(10 080 563)	(9 050 206)
Dividendes	(8 172 501)	(7 586 893)
	(18 253 064)	(16 637 099)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		
Variation de trésorerie	977 475	(566 149)
Trésorerie à l'ouverture	9 581 343	10 147 492
Trésorerie à la clôture	10 558 818	9 581 343
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :		
Disponibilités	10 561 098	9 551 343
Concours bancaires courants	(2 280)	(3 876)
Actions propres	-	33 876
Total	10 558 818	9 581 343

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Comptes annuels, exercice 2009

Annexe

Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé « tunnel Louis Rège » et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

Note 1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- Agencements et aménagements des installations générales : 8 à 10 ans
- Equipements intégrés aux installations : 5 ans
- Matériels techniques : 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans

Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a fait l'objet de différents changements d'estimation au cours de l'exercice 2008, dans l'objectif de permettre sa déduction fiscale. La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont actualisées par référence à l'évolution à long terme estimée de l'indice TP09 (taux annuel de 3% retenu au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des badges de télépéage acquis de façon antérieure au 1^{er} janvier 2005 et des jetons de paiement. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré. Les badges de télépéage acquis à compter du 1^{er} janvier 2005 sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.

Actions propres

La société a conclu en 2006 un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier qui réalise dans ce cadre des opérations d'achats et de ventes des actions de la société pour le compte de la société. Jusqu'à la clôture de ce contrat, survenue début janvier 2009, ces actions étaient comptabilisées pour leur coût d'acquisition et étaient présentées à l'actif du bilan dans la rubrique "actions propres". Le cas échéant, elles faisaient l'objet de dépréciations pour ramener leur valeur nette au bilan à leur valeur boursière.

Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges" pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée au sein du compte de résultat de la société représente l'impôt à payer à l'administration fiscale au titre de l'exercice clôturé. La société n'enregistre pas les impôts différés (cf. note 20).

Engagements pris en matière de droit individuel à la formation (DIF)

Au regard du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation qui n'a pas donné lieu à une demande des salariés au 31 décembre 2009 représente 6.029 heures (4.999 au 31 décembre 2008).

Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours de l'exercice 2009 :

	31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2009
Valeurs brutes	1 824 396	43 782	(9 205)	1 858 973
Amortissements	(1 368 091)	(142 467)	9 194	(1 501 364)
Montants nets	<u>456 305</u>	<u>(98 685)</u>	<u>(11)</u>	<u>357 609</u>

Note 3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours de l'exercice 2009 :

	31 décembre 2008	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2009
Immobilisations non renouvelables	176 707 964	24 850	-	176 732 814
Immobilisations renouvelables	12 607 597	681 968	(711 679)	12 577 886
Immobilisations en cours	<u>146 486</u>	<u>45 787</u>	<u>-</u>	<u>192 273</u>
Total	<u>189 462 047</u>	<u>752 605</u>	<u>(711 679)</u>	<u>189 502 973</u>

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours de l'exercice :

	31 décembre 2008	Dotations	Reprises	31 décembre 2009
Amortissements de caducité	73 460 100	7 047 902	-	80 508 002
Amortissements techniques	<u>8 238 401</u>	<u>955 166</u>	<u>(691 104)</u>	<u>8 502 463</u>
Total	<u>81 698 501</u>	<u>8 003 068</u>	<u>(691 104)</u>	<u>89 010 465</u>

Note 4. Stocks

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Valeurs brutes	265 456	298 226
Dépréciations	<u>(120 157)</u>	<u>(174 447)</u>
Valeurs nettes	<u><u>145 299</u></u>	<u><u>123 779</u></u>

Les dépréciations ont pour objet l'étalement du coût des badges de télépéage, acquis de façon antérieure au 1^{er} janvier 2005, sur leur durée de vie estimée (5 ans).

Note 5. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2006 avec un intermédiaire financier, ce dernier a procédé aux opérations suivantes pour le compte de la société :

	<u>31 décembre 2009</u>		<u>31 décembre 2008</u>	
	Nombre d'actions	Valeurs	Nombre d'actions	Valeurs
Ouverture	1 849	33 876	1 905	64 922
Achats d'actions	-	-	49 696	1 267 345
Ventes d'actions	<u>(1 849)</u>	<u>(33 876)</u>	<u>(49 752)</u>	<u>(1 298 391)</u>
Clôture	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>1 849</u></u>	<u><u>33 876</u></u>

La société a clôturé en janvier 2009 ce contrat de liquidité et la vente des 1.849 actions propres détenues a conduit à enregistrer une plus-value de 5 milliers d'euros (contre une moins-value nette de 36 milliers d'euros pour l'exercice 2008).

Note 6. Disponibilités*Analyse par nature*

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Comptes courants bancaires actifs	10 456 157	9 504 461
Caisses	<u>104 941</u>	<u>46 882</u>
Total	<u><u>10 561 098</u></u>	<u><u>9 551 343</u></u>

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire.

Note 7. Charges à étaler

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

Analyse de la variation des charges à étaler

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Montant net à l'ouverture	1 336 848	1 538 356
Reprises en résultat	<u>(187 895)</u>	<u>(201 508)</u>
Montant net à la clôture	<u><u>1 148 953</u></u>	<u><u>1 336 848</u></u>

Echéances de comptabilisation en charges

	<u>Charges à rapporter aux résultats futurs</u>
2010	187 420
2011	177 749
2012	163 388
2013	144 791
2014	129 441
Au-delà	<u>346 164</u>
Total	<u><u>1 148 953</u></u>

Note 8. Charges constatées d'avance*Analyse par nature*

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Commissions versées au garant de la dette bancaire	715 360	898 493
Primes sur contrats de swap	118 193	4 521
Primes sur contrats d'assurance	135 650	144 262
Autres	<u>61 665</u>	<u>112 969</u>
Total	<u><u>1 030 868</u></u>	<u><u>1 160 245</u></u>

Echéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant de la dette bancaire	Primes sur contrats de swap	Primes sur contrats d'assurance	Autres	Total
2010	118 300	21 656	135 650	61 665	337 271
2011	105 811	21 656	-	-	127 467
2012	92 822	21 656	-	-	114 478
2013	80 995	21 656	-	-	102 651
2014	75 310	21 656	-	-	96 966
Au-delà	242 122	9 913	-	-	252 035
Total	<u>715 360</u>	<u>118 193</u>	<u>135 650</u>	<u>61 665</u>	<u>1 030 868</u>

Note 9. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légitime	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2007	<u>17 804 375</u>	<u>10 682 630</u>	<u>1 185 463</u>	<u>100 000</u>	<u>3 463 142</u>	<u>10 027 521</u>	<u>43 263 131</u>
Affectation du résultat 2007	-	-	501 376	-	1 939 252	(10 027 521)	(7 586 893)
Résultat 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	9 680 360	9 680 360
31 décembre 2008	<u>17 804 375</u>	<u>10 682 630</u>	<u>1 686 839</u>	<u>100 000</u>	<u>5 402 394</u>	<u>9 680 360</u>	<u>45 356 598</u>
Affectation du résultat 2008	-	-	93 599	-	1 414 260	(9 680 360)	(8 172 501)
Résultat 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	10 179 713	10 179 713
31 décembre 2009	<u>17 804 375</u>	<u>10 682 630</u>	<u>1 780 438</u>	<u>100 000</u>	<u>6 816 654</u>	<u>10 179 713</u>	<u>47 363 810</u>

Au 31 décembre 2009, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2008). Il est entièrement libéré.

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2008 se sont élevés à 1,40 euros par action (1,30 euros par action au titre du résultat de l'exercice 2007), soit un montant total de 8.172.501 euros (7.586.893 euros pour l'exercice 2007 compte tenu de 1.428 actions détenues par la société à la date de versement de ce dividende).

Note 10. Provisions pour charges et passifs éventuels

Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre	Dotations	Reprises		31 décembre
	2008		Utilisées	Non Utilisées	2009
Provision pour engagements sociaux	142 392	-	(8 904)	(18 431)	115 057
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	987 789	72 006	(139 630)	(32 984)	887 181
Total	1 130 181	72 006	(148 534)	(51 415)	1 002 238

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	312 827	274 603
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(237 068)	(180 413)
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	75 759	94 190
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	39 298	48 202
Total provision pour engagements sociaux	115 057	142 392

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Dettes actuarielles nettes à l'ouverture	142 392	206 112
Charge / produit estimé(e) au cours de l'exercice	29 860	(8 623)
Prestations servies au cours de l'exercice	-	(12 733)
Versement effectué à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	(50 000)	(50 000)
Remboursement effectué par la compagnie d'assurance au titre des prestations servies par la société	-	12 733
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(7 195)</u>	<u>(5 097)</u>
Dettes actuarielles nettes à la clôture	<u><u>115 057</u></u>	<u><u>142 392</u></u>

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 31 décembre 2009 est un taux moyen de 4% (taux de 4,83% retenu au 31 décembre 2008) et le taux de progression des salaires est de 2% (taux identique au 31 décembre 2008). Cette dette actuelle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (identique au 31 décembre 2008) à l'initiative du salarié (les incidences liées à ce changement d'hypothèse ont été intégralement prises en compte au sein de la charge estimée de l'exercice). L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite (utilisation des tables de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes) et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 50% au calcul du montant de la dette actuarielle. La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite, tout comme les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein des rubriques "salaires et traitements" et "charges sociales".

Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Coûts liés à la chaussée	887 181	890 327
Autres (signalisation, peinture,...)	-	97 462
Total	<u><u>887 181</u></u>	<u><u>987 789</u></u>

La provision a été consommée au cours de l'exercice à hauteur de 139.630 euros (contre une consommation de 141.963 euros au cours de l'exercice 2008).

Note 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Emprunts liés à la convention de crédit :		
- Pool bancaire	60 725 000	63 145 000
- BEI	-	7 660 563
	<u>60 725 000</u>	<u>70 805 563</u>
Intérêts courus sur emprunts	56 488	245 031
Total	<u><u>60 781 488</u></u>	<u><u>71 050 594</u></u>

Echéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	<u>Total</u>
2010	6 040 000
2011	6 405 000
2012	6 770 000
2013	5 410 000
2014	5 490 000
Au-delà	30 610 000
Total	<u><u>60 725 000</u></u>

Intérêts

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette (voir ci-dessous).

L'emprunt auprès de BEI était rémunéré au taux fixe de 3,90% non compris la commission de 0,35% versée au garant.

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 31 décembre 2009 des instruments suivants :

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 20.000.000 euros au 31 décembre 2009 (22.500.000 euros au 31 décembre 2008), mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -1.150.015 euros au 31 décembre 2009 (-819.782 euros au 31 décembre 2008) ;

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 27.120.000 euros au 31 décembre 2009, mis en place en juin 2009 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 6 mois compris dans un tunnel de taux allant de 1,35% à 4,45%, en contrepartie du taux Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à 95.233 euros au 31 décembre 2009.

Les instruments suivants sont arrivés à échéance en juin 2009 :

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 23.000.000 euros au 31 décembre 2008, mis en place en 2005 et permettant à la société de payer le taux Euribor 12 mois plafonné à 4%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élevait à 89.198 euros au 31 décembre 2008 ;
- un swap d'un montant notionnel de 4.000.000 euros, mis en place en le 15 juin 2007, permettant à la société de payer le taux fixe de 4,63%, en contrepartie de la réception du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élevait à -24.211 euros au 31 décembre 2008.

Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à Natixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CIFGE en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires dits "compte coordinateur" et "compte de réserve" ouverts par la société auprès de Natixis et figurant à l'actif du bilan de la société au sein du poste "disponibilités" pour un montant total de 8.669.220 euros au 31 décembre 2009 (7.947.926 euros au 31 décembre 2008) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 21).

Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société verse à un organisme de garantie financière, CIFGE, une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

Note 12. Dettes fiscales et sociales

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Impôt sur les bénéfices	938 718	-
Participation des salariés	337 174	268 273
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	449 126	428 704
Taxe sur la Valeur Ajoutée	712 493	718 844
Autres	437 072	378 804
Total	<u>2 874 583</u>	<u>1 794 625</u>

Au 31 décembre 2009, la société dispose d'une dette d'impôt sur les bénéfices vis-à-vis de l'administration fiscale correspondant à la différence entre la charge d'impôt de l'exercice et les acomptes versés par la société au cours de l'exercice. La société disposait à contrario au 31 décembre 2008 d'une créance d'impôt sur les bénéfices d'un montant de 231.257 euros, enregistrée à l'actif du bilan dans la rubrique "Autres créances nettes", qui résultait du fait que les acomptes versés par la société au cours de l'exercice avaient été supérieurs à la charge d'impôt de l'exercice.

Note 13. Autres dettes

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Concours bancaires courants	2 280	3 876
Dépôts et cautionnements	230 750	261 771
Autres	605 717	708 045
Total	<u>838 747</u>	<u>973 692</u>

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Note 14. Produits constatés d'avance*Analyse par nature*

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	92 528	133 389
Contrats de publicité	<u>14 350</u>	<u>14 337</u>
Total	<u><u>106 878</u></u>	<u><u>147 726</u></u>

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats.

Echéances de comptabilisation en produits

	<u>Produits à rapporter aux résultats futurs</u>
2010	37 726
2011	23 376
2012	23 376
2013	<u>22 400</u>
Total	<u><u>106 878</u></u>

Note 15. Echéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation ont des échéances à moins d'un an. Les dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an.

Note 16. Chiffre d'affaires

Recettes de péages

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages de l'exercice 2009 correspondent au passage de 15.806.501 véhicules (15.742.221 véhicules pour l'exercice 2008) au tarif moyen de 2,52 euros toutes taxes comprises (2,47 euros toutes taxes comprises pour l'exercice 2008). Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 2,60 euros toutes taxes comprises depuis le 1^{er} juillet 2008 (tarif de base hors remises de 2,50 euros toutes taxes comprises au cours du premier semestre 2008).

Prestations annexes

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre des prestations diverses (études,...) effectuées pour le compte de tiers et des refacturations de coûts à la Société Prado Sud, société concessionnaire du futur tunnel qui reliera l'actuel tunnel Prado Carénage au rond point de l'avenue du Prado.

Note 17. Autres produits et charges, nets

	2009	2008
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(84 500)	(48 865)
- comptabilisation en perte de créances clients	(40 812)	(33 514)
- redevances au concédant	(145 578)	(148 042)
- divers	(3 103)	(2 911)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	121 101	82 601
- dettes prescrites reprises en résultat	-	102 466
- divers	3 270	8 753
Produits (charges) nets	(149 622)	(39 512)

Les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

Note 18. Résultat financier

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Charges d'intérêts sur emprunts et comptes courants	(1 956 067)	(4 143 806)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture	(16 124)	487 433
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat	(87 842)	(89 787)
Commissions versées au garant de la dette bancaire et frais liés	(328 339)	(342 408)
Produits issus des placements de la trésorerie	51 539	358 194
Autres produits (charges) financiers	<u>(3 907)</u>	<u>(31 910)</u>
Résultat financier	<u><u>(2 340 740)</u></u>	<u><u>(3 762 284)</u></u>

Note 19. Résultat exceptionnel

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Prix de cession des immobilisations cédées	11 601	12 000
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(20 586)	(2 044)
Indemnités perçues dans le cadre du contentieux peinture	-	295 979
Autres produits (charges) exceptionnels	<u>(21 953)</u>	<u>2 575</u>
Résultat exceptionnel	<u><u>(30 938)</u></u>	<u><u>308 510</u></u>

La société avait comptabilisé en résultat de l'exercice 2007 le montant des indemnités qui lui ont été attribuées suite à un jugement en appel dans le cadre d'un contentieux lié à la qualité des peintures intérieures du tunnel. Ce contentieux ayant fait l'objet d'un pourvoi en cassation, les intérêts et pénalités de retard liés à ces indemnités n'avaient donc pas été enregistrés en produits de l'exercice 2007. La partie adverse s'étant désistée du pourvoi en cassation, les intérêts et pénalités de retard ont été enregistrés en produit de l'exercice 2008 pour un montant de 295.979 euros.

Note 20. Impôts sur les bénéfices

Les charges à étaler et les intérêts d'emprunt supportés en phase de construction inclus dans le coût du tunnel sont sources de passifs d'impôts différés. S'ils étaient comptabilisés, ces passifs d'impôts différés seraient partiellement compensés par des actifs d'impôts différés issus de certaines provisions considérées comme non déductibles au plan fiscal. Les bases d'impôts différés et les impôts différés correspondants sont les suivants :

	Base des impôts différés			Impôts différés correspondants		
	31 décembre 2008	Variations résultat	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Variations résultat	31 décembre 2009
				Créances (Dettes) 34,43%		Créances (Dettes) 34,43%
Provisions sur actif circulant	174 447	(54 290)	120 157	60 062	(18 692)	41 370
Provision engagements sociaux	94 190	(18 431)	75 759	32 430	(6 346)	26 084
Frais financiers période intercalaire	(609 642)	37 937	(571 705)	(209 900)	13 062	(196 838)
Charges à étaler	(1 336 848)	187 895	(1 148 953)	(460 277)	64 692	(395 585)
Produits constatés d'avance	147 726	(40 848)	106 878	50 862	(14 064)	36 798
Participation des salariés	268 273	68 901	337 174	92 366	23 723	116 089
Autres	53 397	(20)	53 377	18 385	(7)	18 378
Total	(1 208 457)	181 144	(1 027 313)	(416 072)	62 368	(353 704)

Si les impôts différés étaient comptabilisés, les capitaux propres de la société auraient été réduits de 353.704 euros au 31 décembre 2009 (416.072 euros au 31 décembre 2008) et la charge d'impôt serait modifiée comme suit :

	2009	2008
Charge d'impôt au compte de résultat	5 434 081	4 495 363
Charge (produit) d'impôt différé	(62 368)	374 932
Charge d'impôt après impôt différé (1)	5 371 713	4 870 295
Bénéfice avant impôt y compris participation des salariés (2)	15 613 792	14 175 723
Taux d'impôt effectif (1) / (2)	34,40%	34,36%
Taux d'impôt en vigueur, pour mémoire	34,43%	34,43%

Note 21. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 11, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.449 euros.
- b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

Note 22. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux dirigeants de la société ont représenté 154.642 euros bruts au cours de l'exercice (282.366 euros bruts en 2008 y compris 83.070 euros correspondant à une indemnité de départ à la retraite versée au Président Directeur Général de la société).

Note 23. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires au titre de la mission légale de commissariat aux comptes et figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 62.822 euros.

Note 24. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	2009	2008
Cadres	7	6
Agents de maîtrise	31	29
Employés	28	32
Total	66	67